



Programme de mise en œuvre de la politique du tourisme 2016–2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Impressum:

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Rédaction, contact:

SECO, Secteur Tourisme, Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Courriel: tourismus@seco.admin.ch

Clôture de la rédaction: 29 janvier 2016

Photo de couverture:

Copyright by Adelboden Tourismus, [swiss-image.ch/Stephan Boegli](http://swiss-image.ch/Stephan%20Boegli)

Distribution:

Consultation en ligne: www.seco.admin.ch

Editorial

Le tourisme est une des branches phares de l'économie suisse. Il représente quelque 3 % de l'activité économique et emploie 4 % des actifs occupés. Il joue un rôle essentiel, notamment pour les régions alpines.

Cependant, nous le savons tous: le tourisme suisse doit faire face à de grands défis, sans doute les plus importants qu'il ait connus. Le franc fort, la mondialisation, les modifications de la demande suite à l'évolution des comportements, la numérisation et la législation sur les résidences secondaires n'en sont que quelques exemples.

La politique fédérale du tourisme vise à répondre aux défis de la branche et à améliorer les conditions-cadre. La mise en œuvre de la politique fédérale du tourisme s'effectue sur la base de programmes quadriennaux, qui définissent les projets et les mesures prioritaires de la politique nationale du tourisme. Le propos n'est pas ici de passer par le menu tous les domaines et les tâches de la politique nationale du tourisme.

Suite au succès du premier programme de mise en œuvre des années 2012–2015, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) présente un deuxième programme de mise en œuvre de la politique fédérale du tourisme pour les années 2016–2019, avec 21 projets centraux. Du point de vue du contenu, le programme d'impulsion 2016–2019 occupe une place de choix. Ce programme se propose de renforcer l'accompagnement et le soutien du secteur du tourisme dans le cadre des défis existants, exacerbés par la fermeté du franc et la législation sur les résidences secondaires.

Chère lectrice, cher lecteur, je suis convaincue de la qualité du tourisme suisse, qui relèvera, j'en suis sûre, les défis qui lui font face. Je vous remercie de votre confiance dans la politique fédérale du tourisme et de votre soutien.



Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch
Secrétaire d'Etat, directrice du SECO

Table des matières

1	La politique fédérale du tourisme.....	6
2	Programme de mise en œuvre 2016–2019	7
2.1	Objectifs et structure	7
2.2	Programme d’impulsion 2016–2019.....	7
2.3	Aperçu des projets centraux	9
3	Gestion active des enjeux stratégiques.....	10
3.1	Aperçu.....	10
3.2	Bases de la politique du tourisme.....	10
3.3	Coopération internationale	15
4	Développement des tâches transversales	17
4.1	Aperçu.....	17
4.2	Intégration dans la promotion et la politique économiques	17
4.3	Coordination et coopération dans la politique fédérale.....	19
5	Augmentation de l’attrait de l’offre touristique	24
5.1	Aperçu.....	24
5.2	Encouragement de l’innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le tourisme suisse (Innotour)	24
5.3	Encouragement du secteur de l’hébergement.....	26
6	Renforcement de la présence sur les marchés	28
6.1	Aperçu.....	28
6.2	Promotion de l’image de la destination suisse.....	28
7	Controlling et évaluation	30
7.1	Controlling continu et information annuelle.....	30
7.2	Evaluation 2018.....	30

1 La politique fédérale du tourisme

La politique fédérale du tourisme se fonde sur la stratégie de croissance pour la place touristique suisse¹. Les axes stratégiques de la stratégie de croissance ont été confirmés par le rapport du Conseil fédéral² sur le tourisme, qui jette les bases de la politique du tourisme pour les années 2016–2019. Le programme d'impulsion pour les années 2016–2019, qui a été adopté par le Parlement dans le cadre du message sur la promotion économique pour les années 2016–2019, occupe une place de choix. Grâce à lui, la Confédération met à disposition 210 millions de francs supplémentaires en faveur de la promotion de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) et de la nouvelle politique régionale (NPR).

La mise en œuvre de la politique fédérale du tourisme s'effectue sur la base de programmes quadriennaux. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable du programme de mise en œuvre. Le premier programme de mise en œuvre portait sur les années 2012 à 2015. L'évaluation de ce programme a montré que ses objectifs ont été atteints: il a permis de concrétiser la stratégie de croissance du Conseil fédéral, de fixer des priorités de mise en application de la politique du tourisme et de jeter les bases du bilan du tourisme suisse. Il est prévu de continuer à appliquer la politique fédérale du tourisme au moyen des programmes de mise en œuvre quadriennaux.

1) Stratégie de croissance pour la place touristique suisse du 18 juin 2010.

2) Rapport du 26 juin 2013 sur la situation structurelle du tourisme suisse et sur la stratégie du Conseil fédéral pour l'avenir.

2 Programme de mise en œuvre 2016–2019

Le SECO présente le deuxième programme de mise en œuvre, qui couvre les années 2016–2019 et s’appuie sur les bases conceptuelles du premier programme.

2.1 Objectifs et structure

Le programme de mise en œuvre 2016–2019 reprend les objectifs éprouvés du premier programme de mise en œuvre:

Objectif no 1: mettre en œuvre les principes stratégiques de la politique fédérale du tourisme

Objectif no 2: définir les priorités pour la mise en application de la politique fédérale du tourisme

Objectif no 3: permettre au Conseil fédéral de dresser le bilan du tourisme suisse

Le SECO a développé des lignes directrices concernant l’élaboration et la structure du programme de mise en œuvre. Elles disposent que le programme s’articule autour des champs d’action prévus par la stratégie de croissance pour la place touristique. Le programme de mise en œuvre 2016–2019 décrit les activités touristiques par champ d’action. Les activités prioritaires feront l’objet de projets centraux. Ceux-ci permettent de concentrer les activités touristiques de la Confédération, tout en conservant la plus grande flexibilité possible. Il se peut que, pendant les quatre années que dure le programme, d’autres projets centraux soient mis en œuvre en cas de modification des priorités. Cela dit, il n’est pas prévu d’adapter le programme de mise en œuvre durant cette période.

Le programme de mise en œuvre 2016–2019 porte exclusivement sur des projets centraux qui, de par les bases légales, relèvent de la politique nationale du tourisme et du domaine de compétences de la Confédération. Comme la politique du tourisme est une tâche transversale par excellence au niveau fédéral, la responsabilité de ce domaine n’échoit pas toujours forcément au SECO.

Le SECO a associé à l’élaboration du programme de mise en œuvre 2016–2019 les acteurs directement concernés, c’est-à-dire les offices fédéraux intéressés, les services cantonaux chargés du tourisme et les associations nationales du tourisme.

2.2 Programme d’impulsion 2016–2019

Le programme d’impulsion 2016–2019 constitue, sur le plan de la teneur, une priorité du programme de mise en œuvre 2016–2019. Il se propose de renforcer l’accompagnement et le soutien du secteur du tourisme dans le cadre des défis existants, exacerbés par la fermeté du franc et la législation sur les résidences secondaires. Il sera appliqué grâce aux champs d’action 1 à 5 du programme de mise en œuvre 2016–2019.

Le programme d'impulsion dispose d'un total de 210 millions de francs. Les moyens d'Innotour ont été augmentés de 10 millions de francs. Par le biais de la NPR, 200 millions de francs supplémentaires sont consacrés à l'octroi de prêts pour encourager les investissements en vue de la création, du remplacement ou du renouvellement d'infrastructures, ainsi que les contributions à fonds perdu. Le programme d'impulsion comprend quatre axes stratégiques.

Axe stratégique I: moderniser le secteur de l'hébergement

L'encouragement du secteur de l'hébergement dans le cadre de la NPR et d'Innotour s'intensifie. L'objectif est, entre autres, de renforcer les projets d'hébergement qui profitent de synergies avec les infrastructures touristiques en place.

Axe stratégique II: renforcer le développement de la qualité et des produits

Le programme d'impulsion doit créer davantage d'incitations pour favoriser le développement de la qualité et des produits. Innotour doit permettre d'encourager des projets nationaux et des projets modèles régionaux. Grâce aux projets soutenus par Innotour, le tourisme suisse peut accumuler des expériences fécondes et de bonnes pratiques au profit des destinations et des régions. Cette diffusion du savoir vise, au niveau régional, à lancer des projets parallèles susceptibles de bénéficier d'une plus grande aide au titre de la NPR.

Axe stratégique III: optimiser les structures et renforcer les coopérations

Les structures de destination doivent connaître une optimisation continue et les structures d'hébergement doivent s'adapter au marché et être opérationnelles. Pour cela, le soutien d'Innotour et de la NPR doit inciter à développer les destinations et à créer des coopérations entre entreprises.

Axe stratégique IV: renforcer la professionnalisation (développement et diffusion du savoir)

Plusieurs questions restent ouvertes quant aux répercussions précises que la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires aura sur le secteur touristique. Ces questions doivent trouver une réponse afin qu'il soit possible de mettre au point des mesures appropriées et de nouveaux modèles d'entreprise et de financement, ou d'optimiser les modèles existants. Ces informations doivent être mises à la disposition des cantons et du secteur touristique pour qu'ils puissent, au besoin, lancer des initiatives porteuses et prendre les mesures adéquates.

2.3 Aperçu des projets centraux

Le programme de mise en œuvre 2016–2019 comprend sept champs d'action et 21 projets centraux:

Tableau I: Champs d'action et projets centraux

Champs d'action	Projets centraux
1: Bases de la politique du tourisme	1) Poursuivre et développer les statistiques du tourisme 2) Elaborer des bases de savoir relatives à la politique du tourisme 3) Développer les collaborations avec les associations professionnelles et les services cantonaux du tourisme 4) Développer le Forum Tourisme Suisse (FTS) 5) Renforcer la communication en lien avec la politique du tourisme 6) Evaluer le train de mesures de politique du tourisme de 2013
2: Coopération internationale	7) Intensifier les efforts de coopération au sein de l'OMT 8) Poursuivre la collaboration au sein du Comité du tourisme de l'OCDE
3: Intégration dans la promotion et la politique économiques	9) Mieux exploiter les synergies au sein de la promotion économique de la Confédération 10) Intégrer les intérêts touristiques dans la politique économique de la Confédération
4: Coordination et coopération dans la politique fédérale	11) Poursuivre la collaboration structurée avec l'ARE 12) Poursuivre la collaboration structurée avec l'OFEV 13) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFROU 14) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFSPD 15) Alléger les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation dans les projets d'infrastructure touristique 16) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFAG
5: Encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le tourisme suisse (Innotour)	17) Evaluer Innotour 18) Renforcer le développement du savoir et sa diffusion (professionnalisation)
6: Encouragement du secteur de l'hébergement	19) Evaluer les dispositions d'exécution révisées régissant la Société suisse de crédit hôtelier
7: Promotion de l'image de la destination suisse	20) Actualiser les dispositions d'exécution régissant Suisse Tourisme 21) Développer la surveillance exercée sur Suisse Tourisme

3 Gestion active des enjeux stratégiques

3.1 Aperçu

La gestion active des enjeux stratégiques a notamment pour but d'identifier et de traiter à temps les questions relatives au tourisme. La Confédération doit soutenir les acteurs du tourisme dans la recherche de solutions. Le SECO a identifié deux champs d'action pour mettre en œuvre la gestion active des enjeux stratégiques: les bases de la politique du tourisme (champ d'action 1) et la coopération internationale (champ d'action 2).

Tableau II: Champs d'action et projets centraux de la gestion active des enjeux stratégiques

Champs d'action	Projets centraux
1: Bases de la politique du tourisme	<ol style="list-style-type: none">1) Poursuivre et développer les statistiques du tourisme2) Elaborer des bases de savoir relatives à la politique du tourisme3) Développer les collaborations avec les associations professionnelles et les services cantonaux du tourisme4) Développer le Forum Tourisme Suisse (FTS)5) Renforcer la communication en lien avec la politique du tourisme6) Evaluer le train de mesures de politique du tourisme de 2013
2: Coopération internationale	<ol style="list-style-type: none">7) Intensifier les efforts de coopération au sein de l'OMT8) Poursuivre la collaboration au sein du Comité du tourisme de l'OCDE

3.2 Bases de la politique du tourisme

L'élaboration de bases est déterminante pour la conception, la mise en œuvre et le développement de la politique fédérale du tourisme. Concrètement, il est prévu de renforcer encore la préparation de bases de savoir ainsi que l'échange et la diffusion du savoir pendant les années 2016–2019, en déployant les projets centraux 1 à 6 décrits ci-après. Parallèlement, l'élaboration de bases est un élément essentiel de la mise en œuvre du quatrième axe stratégique du programme d'impulsion 2016–2019.

Projet central 1: Poursuivre et développer les statistiques du tourisme

Des statistiques à jour et de bonne qualité sont une condition indispensable au développement fructueux du tourisme, et présentent donc une importance stratégique. Il appartient à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de fournir des statistiques sur le tourisme au niveau national. Le SECO assume également des tâches importantes dans ce domaine et soutient l'OFS. Le projet central 1 comprend les trois sous-projets suivants:

Projet 1 : Poursuivre et développer le compte satellite du tourisme (CST)

Buts et description:

Le CST rend compte de l'importance économique du tourisme au moyen d'indicateurs monétaires et non monétaires et permet une comparaison avec toute l'économie. Le CST pour la Suisse doit être régulièrement mis à jour. Par ailleurs, des indicateurs annuels sont calculés par l'OFS.

Le CST a été révisé récemment et est désormais compatible avec les comptes nationaux (CN) et les directives de l'OMT³. On dispose désormais de séries de données remontant jusqu'à 2001 pour le CST annuel.

Le CST doit encore être développé dans les années à venir. Il est ainsi prévu de prendre en considération des indicateurs mesurant les différentes catégories d'investissements dans le tourisme. En outre, d'autres indicateurs monétaires et non monétaires viendront s'ajouter; ils permettent d'obtenir un aperçu des multiples facettes des activités touristiques en Suisse. Par ailleurs, une étude de faisabilité concernant le calcul d'indicateurs régionaux est en cours.

Une stratégie de diffusion axée sur les objectifs avec des publications régulières met en lumière les résultats du CST et permet d'informer sur les développements en cours ou prévus.

Une convention a été passée entre l'OFS et le SECO pour les années 2016–2019 afin de poursuivre le CST.

Responsables: OFS/SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet 2: Poursuivre et développer la statistique de l'hébergement touristique (HESTA)

Buts et description:

La statistique de l'hébergement touristique comprend l'hôtellerie, les auberges de jeunesse et les campings; elle est financée par 45 partenaires. La convention de financement actuelle échoit en 2016. A l'avenir, l'OFS prendra en charge environ la moitié des coûts de l'HESTA, ce qui correspond à peu près au montant permettant d'assurer une statistique de l'hébergement qui remplisse les exigences nationales et internationales. Pour financer l'HESTA, une participation

3) Compte satellite du tourisme: recommandations concernant le cadre conceptuel, 2008, OMT.

financière substantielle de l'industrie du tourisme et des cantons et régions touristiques restera nécessaire. L'objectif est de conclure une nouvelle convention de financement à partir de 2017.

Responsable: OFS

Partenaires de mise en œuvre: cantons/régions touristiques, industrie touristique

Projet 3: Introduire et développer la statistique de la parahôtellerie (PASTA)

Buts et description:

Les milieux du tourisme déplorent depuis longtemps que la statistique fédérale de l'hébergement touristique ne couvre que partiellement la parahôtellerie. En 2010, l'OFS a commencé à mettre en place une statistique de la parahôtellerie sous le nom de «PASTA». La phase de développement a été financée par l'OFS et le SECO (Innotour). Après une phase pilote en 2015, la période d'exploitation de la statistique de la parahôtellerie commence en 2016. Il est prévu d'actualiser régulièrement la statistique de la parahôtellerie et de publier les résultats.

Les coûts liés à la statistique de la parahôtellerie sont pris en charge par l'OFS. L'OFS est chargé de remplir les exigences nationales et internationales pour la statistique de la parahôtellerie. Néanmoins, la statistique de la parahôtellerie est conçue de manière à pouvoir prendre en considération les éventuels besoins de l'industrie touristique ainsi que des cantons et régions touristiques. Deux groupes de travail ont été formés en 2015 afin d'identifier ces besoins. Si les données correspondantes sont disponibles, elles seront relevées dans le cadre de l'enquête 2017. Les coûts supplémentaires induits seront à la charge des acteurs intéressés sur la base de conventions individuelles.

Responsable: OFS

Partenaires de mise en œuvre: SECO, cantons/régions touristiques, industrie touristique

Projet central 2: Elaborer des bases de savoir relatives à la politique du tourisme

Buts et description

L'élaboration de bases de savoir relatives à la politique du tourisme constitue toujours une priorité pour la politique fédérale du tourisme. Une large connaissance des relations de cause à effet et des tendances est la condition sine qua non d'une politique du tourisme axée sur les objectifs et les besoins. Dans le même temps, les bases de savoir doivent permettre à l'industrie touristique d'exploiter les potentiels de marché et de relever les défis.

Il s'agit principalement de traiter des questions en lien avec les défis que le programme d'impulsion 2016–2019 doit aider à relever, notamment la modernisation du secteur de l'hébergement, le développement de la qualité et des produits ainsi que l'optimisation des structures et le renforcement des coopérations. La numérisation de l'économie et ses conséquences, le marché de travail dans le tourisme et la disponibilité du capital humain, les défis liés au tourisme que présente la législation sur les résidences secondaires et l'adaptation du tourisme au changement climatique sont des thèmes prioritaires envisageables.

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: –

Projet central 3: Développer les collaborations avec les associations professionnelles et les services cantonaux du tourisme

Buts et description

Le SECO accorde une grande importance à la collaboration avec les associations professionnelles et les services cantonaux chargés du tourisme, qui sont ses principaux partenaires. L'échange d'information régulier accroît la compréhension mutuelle et représente une condition indispensable à une politique du tourisme axée les besoins et les objectifs.

Depuis 2010, le SECO mène des entretiens annuels avec les associations professionnelles suivantes: Fédération suisse du tourisme, hotelleriesuisse, Remontées mécaniques suisses et GastroSuisse. Par ailleurs, depuis, 2012 il échange chaque année une journée avec les services cantonaux chargés du tourisme. Des spécialistes externes, par exemple d'autres offices fédéraux, sont également conviés à ces entretiens en fonction des thèmes abordés.

Ces formes de collaboration sont établies et appréciées de tous les acteurs. Il convient de poursuivre la collaboration avec les associations professionnelles et les services cantonaux chargés du tourisme, tout en continuant à examiner et à améliorer les formes de collaboration et les méthodes d'échange d'information.

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: associations professionnelles, services cantonaux chargés du tourisme

Projet central 4: Développer le Forum Tourisme Suisse FTS

Buts et description

Grâce au Forum Tourisme Suisse (FTS), la politique fédérale du tourisme a développé, depuis 2012, une plateforme appréciée consacrée aux questions stratégiques de la politique du tourisme. Le FTS est désormais reconnu comme une plateforme essentielle.

Le FTS se distingue par sa composition et son orientation; il rassemble notamment des représentants de l'administration fédérale, des cantons et de l'industrie touristique dans le but de développer des bases de savoir et de diffuser le savoir. Il apporte ainsi une importante contribution à la mise en œuvre des quatre axes stratégiques du programme d'impulsion 2016–2019. Par ailleurs, il permet d'améliorer la coordination des efforts déployés par la Confédération, les cantons et le secteur du tourisme.

Le FTS complète à titre subsidiaire les plateformes en place. Le SECO consulte ses principaux partenaires concernant la forme et la teneur des activités du FTS dans un souci constant d'amélioration. Afin d'assurer la participation du secteur du tourisme et des cantons à la planification et à la réalisation du FTS de manière efficace, le FTS est placé sous le patronage de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Fédération suisse du tourisme (FST).

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: services fédéraux intéressés, Suisse Tourisme, Société suisse de crédit hôtelier, cantons (notamment par l'intermédiaire de la CDEP), les associations professionnelles (notamment par l'intermédiaire de la FST)

Projet central 5: Renforcer la communication en lien avec la politique du tourisme

Buts et description

Le SECO élabore un grand nombre de bases de savoir (cf. projet central 2). La diffusion de ce savoir revêtira, à l'avenir, une grande importance. Ce savoir doit être mis à la disposition des cantons et du secteur touristique pour qu'ils puissent, au besoin, lancer des initiatives porteuses ou prendre les mesures adéquates.

Dans ce contexte, la newsletter créée par le SECO en 2014 et consacrée aux thèmes généraux du tourisme joue un rôle prépondérant. Le SECO publie désormais trois fois par an des informations sur les thèmes qui agitent la politique suisse du tourisme, sur les nouveautés provenant d'autres offices fédéraux qui touchent aux questions touristiques et sur les actuelles tendances et solutions internationales. La newsletter accroît la visibilité de la politique fédérale du tourisme et met en valeur les travaux du SECO, par exemple les contributions de la Suisse dans le cadre de la coopération internationale. La newsletter est beaucoup lue et très appréciée des représentants de la branche.

En outre, le savoir généré dans le cadre des projets Innotour est diffusé grâce à des mesures de communication ciblées comme la newsletter d'Innotour (Insight) ou les fiches destinées à faire connaître les bonnes pratiques. Enfin, dans les prochaines années, la communication concernant tous les nouveaux projets soutenus sera renforcée sur le site internet du SECO.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet central 6: Evaluer le train de mesures de politique du tourisme de 2013

Buts et description

Le train de mesures relatif à la politique du tourisme décidé par le Conseil fédéral en 2013 doit être soumis à une évaluation. D'une part, il s'agira d'évaluer les objectifs et la mise en œuvre de la première partie du train de mesures (cf. projet central 19), qui comprend trois mesures: mise à jour des dispositions d'exécution de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH), augmentation de la marge de manœuvre financière de la SCH et amélioration de la coordination entre la SCH et la NPR.

D'autre part, la deuxième partie du train de mesures, c'est à dire le programme d'impulsion 2016–2019, sera elle aussi évaluée. Comme la mise en œuvre de ce programme s'effectue par l'intermédiaire de la NPR et d'Innotour, les objectifs seront appréciés dans le cadre de ces deux instruments (cf. projets centraux 9 et 17).

L'évaluation du train de mesures de politique du tourisme de 2013 doit également servir à déterminer s'il y a lieu de mettre à jour les bases stratégiques de la politique du tourisme, définies en 2010.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

3.3 Coopération internationale

La coopération internationale est un élément central de la gestion active des enjeux stratégiques et, à ce titre, elle est d'une importance capitale pour le développement de la politique fédérale du tourisme. En raison notamment de la mondialisation croissante touchant le tourisme et des interconnexions de plus en plus étroites qui en résultent sur le plan international, la coopération internationale prend de plus en plus d'importance. Pour les défis de portée mondiale, comme la définition de conditions favorables au tourisme en matière de visa, des solutions satisfaisantes ne peuvent être trouvées qu'au niveau international.

La coopération touristique internationale s'effectue principalement dans le cadre d'organisations multilatérales. La collaboration au sein de l'OMT et du Comité du tourisme de l'OCDE est primordiale. Dans ce contexte, les projets centraux 7 et 8 décrits ci-dessous doivent être mis en œuvre.

Par ailleurs, un échange d'information concernant le tourisme a régulièrement lieu avec l'UE. La politique du tourisme de l'UE est importante pour la Suisse, car elle a des conséquences, par exemple, sur les hôtes des marchés lointains qui visitent la Suisse dans le cadre d'un voyage en Europe. Il existe également une coopération touristique avec les pays alpins, notamment l'Allemagne et l'Autriche. Étant donné que ces pays sont confrontés à des défis similaires à ceux de la Suisse, cette coopération permet une utilisation ciblée des synergies. Des synergies sont également mises à profit avec la coopération économique au développement, dans laquelle le tourisme joue un rôle important.

Projet central 7: Intensifier les efforts de coopération au sein de l'OMT

Buts et description

L'OMT analyse les thèmes d'actualité relatifs au tourisme, présente des exemples de bonnes pratiques et formule des propositions pour relever les défis mondiaux. S'attachant à renforcer la compétitivité et la qualité, l'OMT se concentrera dans les prochaines années tout particulièrement sur l'amélioration de la gestion des destinations, le développement de produits, le marketing, la simplification des modalités de voyage, la réduction de la saisonnalité et une politique fiscale favorable au tourisme. À cet effet, elle continuera de compiler des informations utiles relatives aux marchés (tendances, prévisions, etc.). La promotion de la durabilité et des valeurs éthiques dans le domaine du tourisme passe aussi, entre autres choses, par la lutte contre la pauvreté (promotion du tourisme comme moyen de lutte contre la pauvreté) et par d'autres axes essentiels de la politique du tourisme de la Confédération, tels que la prise en compte du changement climatique et l'intégration du tourisme dans l'économie locale.

La Suisse est un membre actif de l'OMT. En avril 2015, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a rencontré le secrétaire général de l'OMT, Taleb Rifai, à Lucerne, pour un entretien consacré à la collaboration entre la Suisse et l'OMT. En septembre de cette même année, la Suisse a été élue à la présidence de la Commission pour l'Europe de l'OMT pour les années 2016–2017 lors de l'assemblée générale de l'OMT, qui s'est tenue à Medellín, en Colombie. Dans le cadre de ses attributions, la Suisse envisage d'organiser en 2016 un atelier réunissant les membres européens de l'OMT. L'objectif de cette manifestation informelle est de discuter des tâches prioritaires de l'OMT pour la période 2018–2019.

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: services fédéraux intéressés (DFAE)

Projet central 8: Poursuivre la collaboration au sein du Comité du tourisme de l'OCDE

Buts et description

Le Comité du tourisme de l'OCDE donne des impulsions significatives pour le développement de la politique suisse du tourisme et joue un rôle fondamental pour la gestion active des enjeux stratégiques. Il permet de détecter assez tôt les tendances mondiales dans le domaine du tourisme. En outre, il propose des analyses de fond sur les grands enjeux du secteur touristique.

L'étroite collaboration avec le Comité du tourisme se poursuivra pour les années 2016–2019. Elle s'opère à deux niveaux. D'une part, la Suisse est représentée au sein du bureau du Comité du tourisme. Le bureau est l'organe de direction stratégique du comité. Les travaux du comité se concentreront sur le renouvellement du mandat du comité pour les années 2017–2021. Ce mandat forme la base des programmes de travail biennaux du comité, qui sont préparés par le bureau.

D'autre part, la Suisse est un membre actif du Comité du tourisme, ce qui signifie qu'elle participe activement à l'élaboration des analyses de fond du Comité du tourisme sur des thèmes spécifiques. Pour les prochaines années, la participation à des analyses dans les domaines du financement et de l'économie numérique seront au cœur des activités. L'objectif du SECO est de rendre les résultats de ces travaux plus accessibles pour le tourisme suisse, par exemple grâce à sa newsletter dédiée (cf. projet central 5).

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: services fédéraux intéressés (DFAE)

4 Développement des tâches transversales

4.1 Aperçu

En développant les tâches transversales, la politique du tourisme cherche à améliorer les conditions-cadre pour les entreprises touristiques. Deux champs d'action ont été identifiés dans ce domaine: l'intégration de la politique touristique dans la promotion et la politique économiques (champ d'action 3) ainsi que la coordination et la coopération dans la politique fédérale (champ d'action 4). Avec le développement des tâches transversales, les besoins en termes de coordination et de coopération s'accroissent au sein de l'administration fédérale.

Tableau III: Champs d'action et projets centraux «Développement des tâches transversales»

Champs d'action	Projets centraux
3: Intégration dans la promotion et la politique économiques	9) Mieux exploiter les synergies au sein de la promotion économique de la Confédération 10) Intégrer les intérêts touristiques dans la politique économique de la Confédération
4: Coordination et coopération dans la politique fédérale	11) Poursuivre la collaboration structurée avec l'ARE 12) Poursuivre la collaboration structurée avec l'OFEV 13) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFROU 14) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFSP 15) Alléger les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation dans les projets d'infrastructure touristique 16) Instaurer une collaboration structurée avec l'OFAG

4.2 Intégration dans la promotion et la politique économiques

La politique touristique fédérale fait partie intégrante de la promotion économique de la Confédération, au même titre que la politique en faveur des PME, la politique régionale et d'organisation du territoire, ainsi que la promotion des exportations et la promotion de la place économique. Entre les différents domaines de la promotion économique existent de nombreuses interfaces déjà mises à profit, mais qu'il s'agit de mieux gérer encore afin d'explo-

ter davantage les synergies entre la politique du tourisme et les autres domaines de la promotion économique. La politique économique de la Confédération met en place d'importantes conditions-cadre, qui profitent également au tourisme. Le SECO veille à ce que les intérêts touristiques soient pris en considération dans la politique économique de la Confédération, fournissant ainsi une contribution essentielle à l'optimisation des conditions-cadre régissant ce secteur. La mise en œuvre interviendra par le biais des projets centraux 9 et 10 décrits ci-après.

Projet central 9: Mieux exploiter les synergies au sein de la promotion économique de la Confédération

Buts et description

Les synergies entre la politique du tourisme et les autres domaines de la promotion économique de la Confédération ont déjà été davantage exploitées ces dernières années. La collaboration avec la politique régionale, en particulier, a été intensifiée à travers, par exemple, le programme d'impulsion 2016–2019, dont la mise en œuvre est le fait conjoint de la politique touristique et de la politique régionale, ou les bases d'information destinées à l'encouragement du secteur de l'hébergement mises au point par la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) et la nouvelle politique régionale (NPR). Cette collaboration doit se poursuivre ces prochaines années. Un nouveau mémorandum d'entente sera conclu pour les années 2016–2019. Optimiser la coordination entre la promotion Innotour et la promotion NPR dans le cadre du programme d'impulsion 2016–2019 constitue l'une des priorités; l'évaluation de ce programme d'impulsion en fait également partie (cf. projet central 6). Une autre priorité se situe au niveau de la coordination entre la SCH et la NPR.

Il s'agit également de mieux mettre à profit les interfaces entre la politique en faveur des PME, la promotion des exportations et la promotion de la place économique. S'agissant de la politique en faveur des PME, l'accent doit être mis sur la collaboration dans le domaine de l'allégement administratif, où les activités se concentrent sur l'examen des procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation dans le cadre des projets d'infrastructure touristique (cf. projet central 15). S'agissant de la promotion économique extérieure, il convient d'exploiter au mieux les synergies entre les instruments de la promotion des exportations et de la place économique, deux missions confiées à Switzerland Global Enterprise (S-GE), et le marketing touristique, dévolu à Suisse Tourisme (ST).

Responsable: SECO

Partenaires de mise en œuvre: S-GE, SCH, ST

Projet central 10: Intégrer les intérêts touristiques dans la politique économique de la Confédération

Buts et description

L'orientation de la politique économique de la Confédération et le cadre économique sont des facteurs décisifs pour le développement du tourisme. L'appréciation massive du franc intervenue ces dernières années, en janvier 2015 en particulier, au lendemain de l'abandon du

taux plancher, et l'érosion de la compétitivité-prix du tourisme suisse qui s'est ensuivie en sont la preuve éclatante. D'autres thèmes économiques essentiels sont la suppression des barrières commerciales, la possibilité d'engager de la main-d'œuvre qualifiée et l'aménagement optimal du cadre fiscal.

Etant donné l'importance des conditions-cadre économiques pour le tourisme, le SECO veille à tenir compte des intérêts touristiques lors de la définition des axes stratégiques de la politique économique de la Confédération. Il sera également fait cas des intérêts touristiques dans les échanges avec d'autres services fédéraux qui concourent à la mise en place de l'activité économique.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

4.3 Coordination et coopération dans la politique fédérale

Les politiques sectorielles concernant l'aménagement du territoire, les transports ou l'environnement, par exemple, ont une immense influence sur le tourisme. Fort de ce constat, le SECO veille, dans l'exécution de la politique du tourisme, à améliorer constamment la coordination et la coopération avec les politiques sectorielles de la Confédération.

Afin d'améliorer la coordination et la coopération, la collaboration a été renforcée ces dernières années avec plusieurs offices responsables de politiques sectorielles, à commencer par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ce qui a permis de favoriser la compréhension mutuelle concernant les objectifs et les possibilités des uns et des autres. Durant les années 2016–2019, il s'agira de poursuivre la collaboration structurée avec ces deux offices.

Pendant cette même période, il conviendra également d'instaurer des collaborations structurées avec d'autres offices responsables de politiques sectorielles, notamment l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral du sport (OFSP), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les projets centraux 11 à 16 décrits ci-après seront réalisés à cet effet.

A cela s'ajoutent d'autres activités importantes pour la coordination et la coopération, comme les échanges réguliers avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de la culture (OFC) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Les échanges entre le SECO et ces offices fédéraux se feront par l'entremise de la Direction de la promotion économique. Enfin, un échange d'informations entre les offices, organisé par Suisse Tourisme, aura lieu une fois par an pour aborder des questions liées aux dispositions en matière de visas.

Projet central 11: Poursuivre la collaboration structurée avec l'ARE

Buts et description

L'organisation et le développement du territoire revêtent une importance stratégique pour le développement de la place touristique suisse. Aussi est-il nécessaire de poursuivre la collaboration structurée, qui a été instaurée ces dernières années et dont l'efficacité est avérée, entre le secteur Politique du tourisme du SECO et l'ARE, l'office fédéral responsable de la politique en matière d'organisation et de développement du territoire.

Cette collaboration structurée repose sur des rencontres organisées régulièrement entre le secteur Politique du tourisme du SECO et les services compétents de l'ARE, dont les sections Développement durable, Urbanisation et paysage et Planification directrice.

Les entretiens annuels sont au cœur de cette collaboration structurée entre les offices responsables de la politique du tourisme et du développement territorial, qui comprend également, pour le SECO et l'ARE, la participation à des groupes de travail thématiques, le suivi de projets et la représentation au sein de la Conférence de la Confédération pour l'organisation du territoire (COT) et du Réseau de la Confédération pour l'espace rural (RCER). La collaboration structurée traite en particulier les thématiques suivantes:

- Les résidences secondaires: l'ARE est chargé de l'exécution de la loi et de l'ordonnance sur les résidences secondaires. Le SECO suivra l'exécution et l'évolution de cette législation et, le cas échéant, constituera des bases de connaissances permettant de relever les défis touristiques liés à la question des résidences secondaires.
- La planification directrice: les plans directeurs sont des bases essentielles à la réalisation des projets d'infrastructure touristique. Le SECO attache une grande importance à la sauvegarde des intérêts de la place touristique suisse lors de l'examen des plans directeurs cantonaux et régionaux. Les projets touristiques présentant un intérêt pour l'aménagement du territoire font l'objet d'un échange permanent entre le SECO et l'ARE.
- Le développement durable: le respect des principes du développement durable est l'un des quatre buts que le Conseil fédéral a inscrits dans sa stratégie de croissance pour la place touristique suisse. Réaliser ce but implique l'application de critères spécifiques dans le cadre de bilans réguliers, à l'image de celui de 2014, qui a mis en évidence la grande importance accordée aux principes du développement durable lors de l'exécution de la politique du tourisme. Le prochain bilan en la matière est prévu pour 2018 au plus tard. Il fera cas des principes observés dans les évaluations de la durabilité.

Cette collaboration structurée vise à assurer la cohérence entre la politique du tourisme et les thèmes traités par l'ARE intéressant le tourisme et à accroître l'efficacité et l'efficience de la collaboration entre les deux entités.

Responsables: SECO/ARE

Partenaires de mise en œuvre: services fédéraux intéressés

Projet central 12: Poursuivre la collaboration structurée avec l'OFEV

Buts et description

La politique climatique et la politique environnementale revêtent une importance stratégique pour le développement de la place touristique suisse. C'est pourquoi la collaboration structurée qui s'est instaurée ces dernières années, et qui a fait ses preuves, entre le secteur Politique du tourisme du SECO et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), responsable des politiques touchant au climat et à l'environnement, doit se poursuivre.

Cette collaboration structurée repose sur des rencontres organisées régulièrement entre le secteur Politique du tourisme du SECO et les services compétents de l'OFEV; l'entretien annuel y occupe une place centrale. Il s'agit également d'organiser un échange permanent dédié à des thèmes ou à des projets spécifiques. La collaboration structurée traite en particulier les thématiques suivantes:

- L'adaptation du tourisme au changement climatique – mise en œuvre et développement de la stratégie du Conseil fédéral: la stratégie du Conseil fédéral fixe le cadre d'une démarche coordonnée des offices fédéraux pour l'adaptation au changement climatique. Les mesures d'adaptation des offices fédéraux sont résumées dans le plan d'action 2014–2019. Le tourisme est l'un des neuf secteurs concernés. Le SECO applique ces mesures conformément au plan d'action 2014–2019 et participe à la mise en œuvre et au développement de la stratégie du Conseil fédéral.
- La promotion d'offres écologiquement responsables: l'attrait du paysage est l'une des cartes majeures de la Suisse touristique et un pilier du tourisme suisse. Il y a lieu, en accord avec la politique de la biodiversité et la politique du paysage, de promouvoir des offres écologiquement responsables, à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs d'importance nationale, par exemple. Coordonner les différents instruments de promotion figure parmi les grandes priorités.

La collaboration structurée vise à assurer la cohérence et l'efficacité de la collaboration entre la politique du tourisme et les thèmes relevant de l'OFEV intéressant le tourisme.

Responsables: SECO/OFEV

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet central 13: Instaurer une collaboration structurée avec l'OFROU

Buts et description

Il est capital pour l'attrait de la place touristique suisse de disposer d'infrastructures de mobilité douce performantes et sûres. L'excellent réseau de chemins de randonnée pédestre couvrant l'ensemble du pays et le réseau bien développé de pistes cyclables et de parcours VTT, en particulier, sont importants pour le tourisme.

L'encouragement de la mobilité douce est impératif si l'on vise une mobilité durable. Encourager la mobilité douce dans les loisirs et le tourisme favorisera la durabilité dans le tourisme suisse et renforcera l'attrait de l'offre touristique. Il s'agit d'exploiter les synergies entre les

services compétents du SECO et l'Office fédéral des routes (OFROU).

Afin de garantir le traitement systématique des thèmes recoupant la politique du tourisme et l'encouragement de la mobilité douce et d'assurer la cohérence entre ces deux domaines, il est prévu d'instaurer une collaboration structurée entre le secteur Politique du tourisme du SECO et la section Mobilité douce et voies de communication historiques de l'OFROU. La participation du secteur Politique du tourisme au groupe de travail «Coordination des actions de la Confédération dans le domaine de la mobilité douce» emmené par l'OFROU est au cœur du projet. Il s'agit également de mettre en place un échange permanent dédié à des thèmes ou à des projets spécifiques.

Responsables: SECO/OFROU

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet central 14: Instaurer une collaboration structurée avec l'OFSPPO

Le tourisme est un secteur clé de portée stratégique, en particulier pour les régions alpines. Le tourisme sportif joue un rôle capital dans ces régions et dans les régions rurales. D'après les estimations des experts, le tourisme sportif occupe une place de premier ordre dans l'économie du sport avec une part de 20 %, une valeur ajoutée brute de 2 milliards de francs et 28 240 emplois. Le tourisme suisse est fortement lié au sport, aussi bien dans le tourisme journalier que dans le tourisme de séjour. Sans le tourisme, les infrastructures sportives ne seraient pas là. La Suisse possède tous les atouts pour poursuivre un développement touristique et sportif durable.

Buts et description

Pour les années 2016–2019, il convient d'instaurer une collaboration structurée entre l'Office fédéral du sport (OFSPPO) et le SECO afin d'optimiser la cohérence visée entre la politique du tourisme et la politique du sport, et d'identifier et exploiter les synergies potentielles. L'entretien annuel entre le SECO et l'OFSPPO sera le fer de lance de cette collaboration, dans le cadre de laquelle il est aussi prévu d'organiser des rencontres complémentaires de nature thématique.

Responsables: SECO/OFSPPO

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet central 15: Alléger les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation dans les projets d'infrastructure touristique

Buts et description

Le tourisme suisse doit faire preuve d'une capacité d'adaptation toujours plus rapide face à la pression grandissante de la concurrence internationale, une situation qui s'est encore compliquée avec l'appréciation du franc. Dans ce contexte, il convient de mettre en place des conditions-cadre qui favorisent la capacité du tourisme à s'adapter avec toute la célérité requise aux changements intervenus dans la concurrence.

Les remontées mécaniques jouent un rôle majeur dans le tourisme alpin et investissent de grosses sommes dans des projets d'infrastructure complexes. Pour maintenir la compétitivité des entreprises de ce secteur, les procédures dont elles sont tributaires doivent être aussi simples que possible.

Les procédures actuelles d'aménagement du territoire et d'autorisation sont en général longues et complexes. Les démarches à accomplir pour moderniser une infrastructure existante, par exemple remplacer un télésiège par un télésiège ou réaménager un domaine skiable, sont laborieuses et peuvent s'éterniser. Elles entraînent, d'une part, une charge administrative et financière considérable pour les entreprises de remontées mécaniques, obligées de remplir une foule de formulaires sur plusieurs années, et exigent, d'autre part, de gros efforts de la part des autorités d'exécution.

D'ici à fin 2016, dans le cadre d'un forum de dialogue, les acteurs concernés devront examiner les mesures jugées prioritaires et les modalités de leur mise en œuvre. Ces mesures seront introduites à compter de 2017. Les bases juridiques matérielles en vigueur ne sont pas remises en question.

Responsable: OFT (avec l'aide de l'ARE et de l'OFEV)

Partenaires de mise en œuvre: secteur des remontées mécaniques, cantons et SECO

Projet central 16: Instaurer une collaboration structurée avec l'OFAG

Buts et description

L'agriculture et le tourisme sont des secteurs cruciaux pour la Suisse, notamment dans les régions rurales. Les points communs qui les unissent sont nombreux. Ce sont des secteurs économiques non délocalisables qui dépendent de leur situation géographique et de l'existence de conditions générales avantageuses. Un paysage préservé est la principale richesse du tourisme, et l'agrotourisme représente souvent une source de revenus accessoires intéressante pour les exploitations agricoles.

Afin de garantir le traitement systématique des nombreux thèmes recoupant la politique du tourisme et la politique agricole, une collaboration structurée sera instaurée et cultivée entre le secteur Politique du tourisme du SECO et les secteurs Economie agricole, espace rural et structures et Promotion de la qualité et des ventes de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). La valorisation du potentiel agrotouristique est une priorité de cette collaboration, qui se concrétisera notamment dans le cadre de l'entretien annuel. Il s'agit de garantir la cohérence entre la politique du tourisme et les thèmes du secteur agricole intéressant le tourisme.

Responsables: SECO/OFAG

Partenaire de mise en œuvre: –

5 Augmentation de l'attrait de l'offre touristique

5.1 Aperçu

Augmenter l'attrait de l'offre touristique de la Suisse est une tâche permanente de la Confédération. Celle-ci soutient et facilite les projets des entreprises et des destinations visant à accroître l'attrait de l'offre touristique en encourageant l'innovation, la coopération et l'investissement. Deux champs d'action ont été identifiés dans ce domaine: il s'agit d'encourager l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le tourisme suisse (champ d'action 5) de même que le secteur de l'hébergement (champ d'action 6).

Tableau IV: Champs d'action et projets centraux «Augmentation de l'attrait de l'offre touristique»

Champs d'action	Projets centraux
5: Encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le tourisme suisse (Innotour)	17) Evaluer Innotour 18) Renforcer le développement du savoir et sa diffusion (professionnalisation)
6: Encouragement du secteur de l'hébergement	19) Evaluer les dispositions d'exécution révisées régissant la Société suisse de crédit hôtelier

5.2 Encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le tourisme suisse (Innotour)

L'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le tourisme suisse (Innotour) est l'un des trois instruments de la politique touristique fédérale⁴. La Confédération a débloqué 30 millions de francs pour les années 2016–2019, dont 10 millions en faveur du programme d'impulsion 2016–2019.

⁴ Loi fédérale du 30 septembre 2011 encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (RS 935.22) et ordonnance du 30 novembre 2011 encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (RS 935.221).

Innotour concentre l'encouragement au niveau national. L'instrument des projets modèles permet de promouvoir également des projets locaux et régionaux. L'encouragement de l'innovation reste la première priorité d'Innotour, qui a pour objectif de favoriser un climat favorable à l'innovation, de stimuler l'activité d'innovation et de renforcer ainsi la compétitivité des destinations.

Innotour soutient également les coopérations qui visent à fédérer les forces pour mettre au point des produits en commun, ce qui permet à la fois des économies et un meilleur service à la clientèle. La troisième priorité d'Innotour est le développement du savoir et sa diffusion. Améliorer le développement du savoir est un important facteur pour l'accroissement de la compétitivité du tourisme suisse.

Le programme d'impulsion 2016–2019 est une pièce maîtresse de l'encouragement Innotour prévu pour ces années (cf. chap. 2.2). Innotour contribue à la mise en œuvre des quatre axes stratégiques du programme d'impulsion. L'évaluation de l'encouragement Innotour et le renforcement du développement du savoir et de sa diffusion (cf. projets centraux 17 et 18) viennent en complément.

Projet central 17: Evaluer Innotour

Buts et description

La dernière évaluation d'Innotour, qui remonte à 2010, a été réalisée par l'Université de Saint-Gall. Elle a donné lieu à la révision totale de la loi et de l'ordonnance, entrées en vigueur au début de 2012. Entre 2016 et 2018, il s'agira d'évaluer la nouvelle conception de l'encouragement d'Innotour, qui prévoit les trois projets suivants:

- mesurer les effets des projets encouragés dans les années 2012–2015 (et établir la comparaison avec la période précédente);
- mener une analyse scientifique sur la nécessité et la légitimité de l'encouragement Innotour assuré par l'Etat;
- optimiser l'exécution, en réalisant une enquête dédiée et, le cas échéant, en introduisant un instrument de gestion sur le modèle de la méthode HERMES.

Les résultats de l'évaluation serviront de base à l'examen des améliorations possibles de la loi et de l'ordonnance et des modalités d'exécution d'Innotour. L'optimisation de ces bases juridiques interviendra si possible dans le cadre du message sur la promotion économique pour les années 2020–2023.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

Projet central 18: Renforcer le développement du savoir et sa diffusion

Buts et description

Avec l'introduction en 2012 de sa troisième priorité, la professionnalisation, Innotour contribue de manière sensible au développement de la place touristique suisse. Il s'agit de développer le savoir (cf. projet central 2) et de mieux le diffuser; les moyens financiers à disposition pour les années 2016–2019 sont plus importants grâce au programme d'impulsion.

Le SECO peut, à certaines conditions, soutenir des bases de connaissances telles que des statistiques, des programmes de benchmarking ou encore des bases fondées sur la pratique. Le dispositif Innotour prévoit par exemple la participation aux travaux de conception, de développement et de réalisation menés par l'Office fédéral de la statistique en vue de l'introduction d'une statistique de la parahôtellerie. Innotour soutient également l'établissement et le développement du compte satellite du tourisme suisse (cf. projet central 1) et finance les prévisions touristiques pour la Suisse. De surcroît, Innotour 2016–2019 permet au SECO de soutenir Milestone, la plateforme d'innovation du tourisme suisse, et de faire surgir de nouvelles idées chez les acteurs du secteur touristique.

Le savoir généré dans le cadre des projets Innotour est largement diffusé par des moyens de communication ciblés comme les newsletters ou les fiches destinées à faire connaître les bonnes pratiques. Il s'agit enfin de rafraîchir le site internet consacré à Innotour.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: –

5.3 Encouragement du secteur de l'hébergement

La Confédération encourage le secteur de l'hébergement par l'intermédiaire de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)⁵, une société coopérative de droit public qui a son siège à Zurich. Outre la Confédération, sont membres de la SCH des banques, des cantons, des organisations de l'hôtellerie et de l'économie et des associations.

Par son encouragement, la Confédération vise à maintenir un secteur de l'hébergement performant qui soit armé pour faire face aux exigences de la concurrence internationale. Les activités de la SCH couvrent deux domaines: la société octroie des prêts à des établissements d'hébergement à titre subsidiaire, en complément des bailleurs de fonds privés, et conseille les acteurs privés et les collectivités publiques en matière d'investissement, de financement et de stratégies afférentes concernant le secteur de l'hébergement.

La Confédération a accordé un prêt sans intérêt de quelque 136 millions de francs à la SCH. En outre, le Parlement a augmenté ce prêt en faveur de la SCH de 100 millions de francs, à titre prévisionnel et jusqu'à fin 2019. A la fin de 2015, le volume des prêts octroyés par la SCH s'élevait à 167 millions de francs, répartis sur 289 bénéficiaires. La SCH traite en moyenne quelque 80 mandats de conseil par an qui génèrent un chiffre d'affaires d'environ 0,6 million de francs.

5) Loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (RS 935.12) et ordonnance du 18 février 2015 sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (RS 935.121).

Les administrateurs de la SCH définissent l'orientation stratégique à donner à l'exécution de l'encouragement du secteur de l'hébergement et en assument la responsabilité. L'exécution intervient sur la base de plans d'affaires annuels, qui reposent sur une analyse approfondie des conditions économiques, sociales et touristiques et sur des simulations détaillées.

La loi confie la surveillance de la SCH au SECO⁶. Celui-ci exécute cette surveillance conformément à la convention qu'il a conclue avec la SCH sur le controlling politique, le reporting et le monitoring pour les années 2016–2019. Les activités du SECO accomplies dans le cadre du champ d'action 6 se concentreront sur l'exécution de la surveillance dans la période à venir. Le point central est l'évaluation des dispositions d'exécution révisées en 2015 qui régissent les activités de la SCH (cf. projet central 19). Enfin, l'accent sera mis sur le monitoring de l'utilisation du prêt supplémentaire et sur le renouvellement de la convention précitée pour les années 2020 à 2023.

Projet central 19: Evaluer les dispositions d'exécution révisées régissant la SCH

Buts et description

Les dispositions d'exécution relatives à la SCH, à savoir l'ordonnance sur l'encouragement du secteur de l'hébergement ainsi que les statuts et le règlement interne de la SCH, ont été révisées en 2015. Elles permettront à la SCH de remplir sa mission d'encouragement de manière plus souple et plus ciblée. Par exemple, la SCH peut désormais accorder des prêts allant jusqu'à 6 millions de francs – et même au-delà, à titre exceptionnel. Pour rappel, le montant maximal accordé avant la révision ne dépassait pas 2 millions de francs. De surcroît, les zones susceptibles de bénéficier de cet encouragement ont été considérablement étendues. La SCH peut aujourd'hui accorder des prêts dans une large partie du Plateau suisse et de l'Arc jurassien.

Il est prévu de réaliser, en 2017/2018, une évaluation du train de mesures de politique touristique 2013 (cf. projet central 6), qui couvrira également l'encouragement de la SCH.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: SCH

6) Art. 16, al. 3, de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement.

6 Renforcement de la présence sur les marchés

6.1 Aperçu

Par son soutien à Suisse Tourisme, la Confédération entend unifier l'image de la destination touristique suisse sur les marchés. Cette approche vient compléter les opérations de marketing des entreprises et des régions. Le renforcement de la présence sur les marchés englobe la promotion de l'image de la destination suisse (champ d'action 7).

Tableau V: Champ d'action et projets centraux «Renforcement de la présence sur les marchés»

Champ d'action	Projets centraux
7: Promotion de l'image de la destination suisse	20) Actualiser les dispositions d'exécution régissant Suisse Tourisme 21) Développer la surveillance exercée sur Suisse Tourisme

6.2 Promotion de l'image de la destination suisse

Suisse Tourisme est une corporation de droit public sui generis instituée par une loi fédérale qui encourage la demande en faveur des destinations de voyage et de vacances en Suisse⁷. La Confédération soutient Suisse Tourisme au moyen de crédits quadriennaux. Le Parlement a voté un plafond de dépenses de 230 millions de francs pour les années 2016–2019. Aux fonds alloués par la Confédération à Suisse Tourisme s'ajoutent des fonds de tiers. La mission de Suisse Tourisme, inscrite dans la loi, est d'effectuer un marketing de base pour la place touristique suisse, comprenant le développement de la marque, la prospection des marchés et l'information des clients. L'organisation a également des tâches de coordination et de conseil. Dans le cadre de ses tâches de coordination, elle mène par exemple des campagnes par le biais de plateformes de marketing ouvertes («ST-agir ensemble»). Ces actions communes s'adressent à tous ses membres. Dans le cadre de ses tâches de conseil, Suisse Tourisme donne notamment, sous l'égide du programme «Enjoy Switzerland», des conseils à des destinations sur la présentation de leurs produits. Les prestations de Suisse Tourisme ont également pour vocation de compléter l'initiative privée.

Le comité de Suisse Tourisme définit l'orientation stratégique à donner à l'exécution du marketing touristique national et en assume la responsabilité. Cette exécution repose sur une planification évolutive à moyen terme (trois ans) et sur des plans d'affaires annuels. La planification à moyen terme se base sur des analyses approfondies des conditions et tendances économiques, sociales et touristiques ainsi que sur les échanges avec la branche. Durant les années 2016–2019, Suisse Tourisme poursuivra sa double stratégie, dont l'efficacité est avérée: il continuera, pre-

7) Loi fédérale du 21 décembre 1955 concernant Suisse Tourisme (RS 935.21) et ordonnance du 22 novembre 1963 concernant Suisse Tourisme (RS 935.211).

mièrement, de concentrer ses efforts de marketing sur les marchés européens et, deuxièmement, d'exploiter le potentiel touristique des marchés de croissance. En Europe, Suisse Tourisme privilégiera une promotion axée sur des segments clairement définis, dans lesquels le tourisme suisse a des chances de s'imposer en termes de marché malgré les conditions difficiles qui affectent les prix. Sur les marchés de croissance asiatiques, Suisse Tourisme visera, d'une part, la clientèle à forte valeur ajoutée qui voyage en groupe et ciblera mieux, d'autre part, les adeptes des voyages individuels, qui séjournent plus longtemps, qui ont envie de découvrir de nouvelles destinations et qui voyagent en d'autres saisons, par exemple en hiver.

La loi confie au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) le soin d'exercer la surveillance sur Suisse Tourisme⁸, qui est exécutée par le SECO. Cette surveillance sera exercée sur la base de la convention sur le controlling politique, le reporting et le monitoring conclue entre le SECO et Suisse Tourisme pour les 2016–2019. Les activités que le SECO déploiera dans le cadre du champ d'action 7 se concentreront sur l'exécution de cette surveillance durant les années en question. Il s'agira principalement d'actualiser les dispositions d'exécution régissant Suisse Tourisme et de développer la surveillance exercée sur ladite organisation. Les projets centraux 20 et 21 décrits ci-après seront mis en œuvre à cet effet.

Projet central 20: Actualiser les dispositions d'exécution régissant Suisse Tourisme

Buts et description

La dernière refonte majeure des bases juridiques régissant Suisse Tourisme date de 1994 (loi) et 1995 (ordonnance). La loi fédérale règle presque exclusivement les tâches et le financement de Suisse Tourisme, un mandat que celui-ci remplit avec succès, ce d'autant qu'il est bien intégré dans la branche. A l'issue des contrôles effectués en 2004 et en 2014, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a lui aussi confirmé que les activités de l'organisation étaient exécutées conformément aux bases légales. Le modèle d'impact développé par Suisse Tourisme en concertation avec le SECO atteste également l'efficacité du marketing de l'organisation. Néanmoins, il est nécessaire d'optimiser les bases juridiques en précisant l'influence et la surveillance exercée par la Confédération. Il s'agit donc d'actualiser l'ordonnance ad hoc, dans laquelle le Conseil fédéral définira l'organisation de Suisse Tourisme et la surveillance exercée sur lui.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: Suisse Tourisme

Projet central 21: Développer la surveillance exercée sur Suisse Tourisme

Buts et description

La surveillance exercée par le SECO sur Suisse Tourisme repose sur la convention sur le controlling politique, le reporting et le monitoring conclue entre le SECO et l'organisation. Une évaluation de cette convention doit être réalisée sous l'égide du SECO afin de développer cette surveillance, comme le Conseil fédéral l'a annoncé dans son message sur la promotion économique pour les années 2016–2019.

Responsable: SECO

Partenaire de mise en œuvre: Suisse Tourisme

8) Art. 2 de l'ordonnance concernant Suisse Tourisme.

7 Controlling et évaluation

7.1 Controlling continu et information annuelle

Le SECO soumettra le déploiement des mesures du programme de mise en œuvre 2016–2019 à un controlling continu. Il examinera l'état d'avancement du projet et, au besoin, apportera des correctifs quant aux délais et aux contenus. Le SECO informera régulièrement les acteurs directement concernés du degré d'exécution du programme de mise en œuvre. Les entretiens annuels avec les services fédéraux concernés, les associations de la branche et les services cantonaux du tourisme seront dominés par cet objectif.

7.2 Evaluation 2018

Un bilan détaillé de la politique du tourisme est prévu par le Conseil fédéral pour 2018. Il comprendra également un examen plus poussé du degré de déploiement des mesures du programme de mise en œuvre 2016–2019 et une évaluation du degré de réalisation des objectifs de ce programme.

Les résultats de l'évaluation du programme de mise en œuvre 2016–2019 constitueront une base importante en vue de la rédaction du futur programme de mise en œuvre 2020–2023, qui sera rédigé par le SECO dans l'esprit du message du Conseil fédéral sur la promotion économique pour les années 2020–2023.

